Conditions Générales de Vente
Produits Acquisition Images

PM2S SAS

7, rue Georges Méliès
Zone d'activité la Croix Bonnet
78390 BOIS D'ARCY

Hotline / Service Administratif	Téléphone	: 01 30 68 67 66
	Télécopie	: 01 30 58 58 65
Service Pièces Détachées	Téléphone	: 01 30 68 67 69
	Télécopie	: 01 30 68 67 67

Envois d'appareils photo par COLIS POSTAL :
PM2S
CS 20096
78395 BOIS D'ARCY cedex

Livraisons d'appareils photo par TRANSPORTEUR :
PM2S
7, rue Georges Méliès
Zone d'activité la Croix Bonnet
78390BOIS D'ARCY

"4" Recommandations pour un service efficace :

- Pensez à consulter notre document "PROCEDURE DE PRISE EN CHARGE".
- Protégez parfaitement les appareils que vous nous expédiez.
- Adressez-nous le matériel sans boîte ni accessoires
- Adressez-nous vos cartes mémoire dans des enveloppes portant la mention "carte mémoire".

Intervention rapide si :

- *votre numéro de compte client est bien mentionné sur votre document d'accompagnement de l'appareil,*
- *l'incident ou la panne est clairement précisé,*

1- CONDITIONS D'APPLICATION

Tout envoi d'appareil par vos services à notre société vaut acceptation de votre part des présentes Conditions Générales de Vente.

Ces Conditions Générales de Vente priment sur toutes les clauses contraires figurant dans les conditions Générales du client ou sur sa commande et constituent le socle de la relation entre PM2S et ses clients, conformément aux dispositions de l'article L441-6 du Code du Commerce.

2- OUVERTURE DE COMPTE

Une demande d'ouverture de compte nécessite impérativement :

- un extrait K BIS du Registre du Commerce et des sociétés ou un extrait D1 du Répertoire des Métiers,
- un RIB,
- une demande signée d'ouverture de compte avec indication des adresses de livraison et de facturation et le nom d'un interlocuteur.

Cette ouverture ne sera concrétisée qu'après accord de PM2S (délai : environ 10 jours).

3- DEVIS DE REPARATION

Si vous demandez un devis, celui-ci vous sera adressé dans un délai moyen de 3 jours suivant la réception du matériel dans nos ateliers.

Le devis doit nous être obligatoirement retourné par courrier, télécopie ou mail (devis.apn@pm2s.fr) daté et signé, après accord ou refus de votre Client sur le montant de l'intervention que vous lui avez proposé.

**** Aucun accord téléphonique ne sera pris en considération.***

Important :
Aucune modification ou annulation de devis demandée par le Client ne pourra être prise en compte, sauf dans le cas où l'appareil ne serait pas encore entré en atelier.

3.1. Comment accélérer le traitement des interventions ?

Indiquez le montant TTC Revendeur à partir duquel vous souhaitez que nous réalisions un devis.

3.2. Refus de devis

Devis demandé

Tout refus de devis préalablement demandé donne lieu à l'application du "Forfait devis refusé".

Seront considérées comme demandes de devis les mentions :

- Devis demandé par le client,
- Réaliser un devis si montant de réparation supérieur à …
- Ne pas réparer si montant de réparation supérieur à ……

Devis non demandé

Etablissement d'un devis pour toute réparation hors garantie dont le montant TTC sera supérieur à 150 € (conformément à la législation en vigueur) ou supérieur à 40 % du prix TTC moyen public constaté de l'appareil.

3.3. Coût

Les frais de réalisation d'un devis sont facturables en cas de refus.

Merci de noter que :

- Les devis et factures sont édités au prix TTC revendeur.
- Le "Forfait devis refusé" *(appliqué en cas de refus d'un devis préalablement demandé)* est calculé selon le tarif en vigueur.
- En cas de refus de devis non demandé, les frais de réexpédition seront facturés.
- Il n'y a pas de frais en cas d'abandon de l'appareil.

3.4. Durée de validité des devis

Tous les devis réalisés par nos services sont valables 3 mois maximum.

4- FORFAITS DE REPARATION

Dans le but de simplifier les procédures de réparation en évitant l'étape d'un devis, vous pouvez proposer à vos clients un forfait de réparation. La liste de ces forfaits est disponible sur simple demande de votre part auprès de notre Service Clients. Toutefois, nous attirons votre attention sur la nécessité d'informer votre Client sur le fait que le forfait de réparation exclut les cas de choc, oxydation, trace de sable, manipulation ou utilisation incorrecte. Nous vous rappelons que l'utilisation de ces forfaits de réparation est conditionnée à l'affichage préalable de vos propres tarifs forfaitaires dans votre magasin. En effet, le consommateur doit pouvoir les consulter et connaître le contenu de la prestation.

Un devis et une intervention selon forfait ne peuvent être demandés simultanément. Dans ce cas de figure, seule la demande d'intervention selon devis sera retenue.

5- ABANDON D'APPAREIL

Nous vous rappelons que vous devez - lors de la prise en charge d'un appareil confié par un consommateur - avoir son engagement écrit pour une reprise du matériel dans un délai déterminé. Cette clause devra être rédigée de façon claire et en caractères lisibles dans vos documents contractuels et être expressément acceptée par le client.

A notre égard et dans tous les cas, vous vous portez fort de la décision d'abandon de vos clients pour leurs appareils de telle sorte que la destruction de l'appareil ne puisse pas nous être imputée.

Par ailleurs, ne seront conservés dans nos locaux pendant une durée d'un an, que les appareils pour lesquels la société PM2S est en attente d'une réponse à un devis ou à un courrier. Passé ce délai, ils seront considérés comme abandonnés.

6- REPARATION IMPOSSIBLE

Nous n'assurons pas les interventions sur des appareils dont les pièces détachées ne sont plus disponibles en stock. La liste de ces appareils est disponible sur simple demande de votre part auprès de notre Service Clients. Ces appareils sont retournés en l'état.

7- GARANTIE DE REPARATION

Après réparation, toute anomalie devra être signalée avant la fin du délai de garantie de réparation (6 mois).

Les conditions d'application de cette garantie de réparation sont identiques aux règles générales d'application de la garantie constructeur.

8- APPAREILS NON REPARES PAR PM2S

Les appareils non réparés par PM2S qui nous seront adressés seront réexpédiés à l'expéditeur, à ses risques et périls, accompagnés d'une facture correspondant aux frais de réexpédition et de traitement du dossier et indiquant : "Intervention non réalisée : matériel non réparé par PM2S".

9- INTERVENTION

- Les appareils confiés pour réparation à PM2S sont réparés dans un délai de 21 jours calendaires. Ce délai est calculé date de réception PM2S / date de réexpédition PM2S.
- Sauf demande expresse de restitution mentionnée sur le bordereau de retour du matériel ou lors de la réponse à notre devis, toutes les pièces défectueuses remplacées deviendront la propriété de PM2S.

10- PAIEMENT

- Remise :

  Toute ouverture d'un compte professionnel auprès de PM2S donnera droit à une remise de 20 % sur la main-d'œuvre et les pièces détachées. L'application de cette remise sera assujettie au bon respect des conditions de règlement. Le non-respect des conditions de règlement entraînera automatiquement la réduction ou la suspension totale de cette remise et ce sans qu'une lettre d'information ou de rappel ne soit envoyée au préalable.

- Tout blocage comptable pour incident de paiement suspendra le décompte du délai contractuel d'intervention pour l'ensemble des appareils en cours de réparation

11- CONDITIONS DE REGLEMENT

11.1 Le montant de chaque facture est exigible à la date de règlement indiquée sur la facture et les paiements s'effectuent de la manière suivante :

- **Clients ayant un compte ouvert chez PM2S** Le paiement de chaque facture s'effectue soit au comptant *(dans les 5 jours de la date d'émission de la facture*), soit à l'échéance prévue sur la facture.

- **Clients n'ayant pas de compte ouvert chez PM2S** Le règlement de chaque commande s'effectue en pré-paiement.

11.2 En cas de non-paiement ou de paiement d'une échéance à une date postérieure à celle figurant sur la facture, toutes les sommes échues ou à échoir seront immédiatement exigibles.

En application de l'article L441-6 du Code de Commerce, en cas de non-paiement par le client à l'échéance de tout ou partie des sommes dues au titre de la vente, des pénalités de retard d'une fois et demie le taux d'intérêt légal en vigueur seront exigibles dès le jour suivant la date de règlement inscrite sur la facture, et ce sans qu'un rappel soit nécessaire et sans préjudice de tous dommages et intérêts. Une mise en demeure de payer pourra être adressée au client par lettre recommandée avec accusé de réception.

Les livraisons de marchandises seront immédiatement suspendues tant que durera le retard de paiement et ce, sous la seule responsabilité du client.

12- EXPEDITION DU MATERIEL

- Nous insistons sur l'importance de protéger parfaitement, dans un emballage d'excellente qualité, le matériel que vous nous expédiez. En effet, nous ne pourrons pas être tenus pour responsables si les matériels sont réceptionnés endommagés.
- N'oubliez pas de mentionner votre Raison Sociale. Les recherches que nous devons effectuer pour les appareils anonymes ralentiront l'exécution de notre intervention.
- Pour des raisons de sécurité, vous ne devez nous faire parvenir qu'un seul appareil par colis. En cas de perte ou de vol, nous déclinons toute responsabilité si plusieurs appareils ont été envoyés dans un même colis. En tout état de cause, notre responsabilité ne pourra être engagée pour tout colis non accepté à réception par PM2S.
- Nous vous recommandons d'assurer contre les pertes ou les vols les appareils que vous nous envoyez pour réparation.
- A réception de nos colis, vérifiez que le matériel est bien présent et non endommagé dans le colis en présence du transporteur et refusez le colis si nécessaire.

13- ACCESSOIRES

Afin d'éviter toutes pertes, ne joindre **strictement** aucun accessoire à vos expéditions.

Ne nous expédier les cartes mémoire, les batteries ou autres accessoires que lorsqu'ils sont explicitement demandés par PM2S. En cas de demande, la comptabilisation du nombre de jours de réparation s'arrêtera le jour de la demande et reprendra le jour de la réception chez PM2S du ou des accessoire(s) demandé(s) ou du déblocage du dossier faute de réception du ou des accessoire(s) dans le délai indiqué.

Nous déclinerons toute responsabilité en cas de perte de carte(s) mémoire, de batterie(s) ou autre(s) accessoire(s) envoyés sans demande expresse de notre part.

Toutes les données contenues dans les cartes mémoire confiées à **PM2S** devront, avant l'expédition des cartes, être sauvegardées par le client. En effet, dans le cadre de nos interventions, les données peuvent être effacées des cartes mémoire.

14- MOTIFS DE L'INTERVENTION

Vous devez expliquer clairement les motifs du retour. Le technicien saura immédiatement à quel niveau doit se situer son intervention. La durée de la réparation en sera écourtée de façon appréciable.

- *Lorsqu'il est demandé le seul remplacement d'une pièce externe, les révisions générales ne sont réalisées que sur demande expresse.*

15- MODALITES D'EXPEDITION ET DE REEXPEDITION DES APPAREILS A REPARER

Les frais d'envoi des matériels sont à la charge du client et ces matériels sont acheminés aux risques et périls du client.

Les frais de réexpédition afférents aux matériels hors garantie sont payables selon le mode de règlement défini pour le compte et le tarif en vigueur.

Les frais de réexpédition sont composés des :

- frais de port,
- frais divers,
- des éventuels frais de recouvrement pour les destinataires n'ayant pas de compte ouvert auprès de notre société ou étant en prépaiement,
- de l'assurance transport.

Assurance transport : En cas de perte ou de vol lors de la réexpédition du matériel, nous remplacerons l'appareil en cause par un matériel de même gamme, de caractéristiques techniques équivalentes et d'état général comparable.

En cas d'impossibilité de remplacement, le client choisira dans notre gamme actuelle un matériel de même valeur financière, calculée sur la base de son prix de vente public moyen constaté minoré de 10% par année d'ancienneté conformément à la date figurant sur le bon de garantie ou la facture d'achat du matériel concerné.

16- RECEPTION ET ACTE DE RESERVE

A la réception du matériel par PM2S, un acte de réserve sera dressé et vous sera envoyé dans les cas suivants :

- le matériel réceptionné ne correspond pas au matériel indiqué par le client dans le document d'accompagnement,
- le constat à réception révèle une dégradation importante du matériel (choc, par exemple), non spécifiée sur le document d'accompagnement.

17- ECHANGES

Tout échange de matériel ne peut être réalisé sans expertise technique du matériel et accord préalable de nos services. Celui-ci s'entend sans boîte ni accessoires *(pour mémoire, ces appareils doivent nous être retournés sans la boîte d'origine et sans aucun accessoire).*

18- ENGAGEMENT DE QUALITE DE SERVICE

En cas de pannes multiples *(troisième retour mettant en cause la qualité de réparation)* ou dépassement du délai de réparation contractuel de 21 jours, PM2S s'engage à trouver une solution commerciale afin de satisfaire le client.

19- DEMANDES D'INFORMATIONS

Afin de vous permettre de suivre de manière efficace et précise la situation des appareils en réparation au sein de nos services, nous vous invitons à vous connecter sur l'espace professionnel de notre site internet : www.pm2s.fr. Ce site vous permettra de :

- Préenregistrer vos envois en réparation
- Détecter d'éventuelles anomalies (appareil expédié mais non réceptionné)
- Suivre l'évolution de vos réparations
- Imprimer nos devis
- Enregistrer vos réponses devis
- Répondre avec précision aux demandes des consommateurs sur la situation de leurs appareils.

Nous pouvons également vous envoyer par e-mail, de manière quotidienne ou hebdomadaire selon votre choix, la situation des appareils que vous nous avez confiés pour réparation.

Si vous souhaitez que nous vous adressions les mises à jour de nos forfaits de réparation et que nous vous transmettions les états sur la situation des appareils, nous vous remercions de nous le préciser et de nous transmettre, si cela n'a pas encore été fait, votre adresse e-mail ou votre numéro de Fax ainsi que votre numéro de compte client à l'adresse ci-après :

pm2s@pm2s.fr

20- UTILISATION DES CARTES MEMOIRE CONDITIONS PARTICULIERES

Il convient de bien informer le client consommateur des recommandations d'utilisation des cartes mémoire image décrites dans le mode d'emploi et de vivement conseiller la réalisation d'un double des données importantes sur un autre support car la société PM2S ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable en cas de perte ou de disparition des données.